



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26429
11 septembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 9 SEPTEMBRE 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à notre lettre publiée sous la cote S/26388, j'ai l'honneur de vous informer que le régime iranien a continué de bombarder les zones frontrière dans le nord de l'Iraq.

1. Dans la nuit du 27 au 28 août 1993, l'artillerie iranienne a pilonné les villages de Souna, Shoyourza et Qemet Akhoura, situés au nord-est de Qal'a Diza, à trois à cinq kilomètres à l'intérieur du territoire iraquien, ainsi que la zone de Sangasar, située sur la route Ranya à Qal'a Diza à 20 kilomètres à l'intérieur du territoire iraquien, forçant les habitants à fuir leurs maisons et mettant le feu à des étendues cultivées.

2. Le 1er septembre 1993, l'artillerie iranienne a bombardé les villages de Miran et Darkhan, situés au nord-est de Banjwin, à sept à huit kilomètres à l'intérieur du territoire iraquien, mettant le feu à des étendues cultivées.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON
